

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 11/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 17/04/2023**

**POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES AIRES DE
DEMI-TOURS ET DES ENTRÉES DES VOIES DE CIRCULATION A
ET B DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE GAROUA.**

ADDITIF N° 1

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Les dispositions de l'appel d'offres sus cité sont modifiées ainsi qu'il suit :

**PIECE N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES
(RPAO)**

Au lieu :

1.2	Délai d'exécution : Quatre (04) mois. En répondant à la présente consultation, l'entreprise s'engage à respecter ce délai. Celui-ci ne pouvant laisser aucune place à l'improvisation (ou à des retards imputables à des délais de livraison non respectés, des erreurs dans les matériaux ou matériels livrés ou tout autre aléa), les pénalités de retard prévues au CCAP s'appliqueront automatiquement en cas de retard constaté par rapport au délai d'exécution.
-----	--

Lire plutôt :

1.2	Délai d'exécution : Trois (03) mois. En répondant à la présente consultation, l'entreprise s'engage à respecter ce délai. Celui-ci ne pouvant laisser aucune place à l'improvisation (ou à des retards imputables à des délais de livraison non respectés, des erreurs dans les matériaux ou matériels livrés ou tout autre aléa), les pénalités de retard prévues au CCAP s'appliqueront automatiquement en cas de retard constaté par rapport au délai d'exécution.
-----	---

PIECE N°6 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Au lieu :

II	AIRES DE RETOURNEMENT DES SEUILS 09/27, AIRE INTERMÉDIAIRE ET TAXIWAY A, B, C		
2.9	Remontage et mise en fonctionnement du système complet du balisage lumineux démonté. Ce prix rémunère à l'unité dans les conditions générales prévues au contrat et suivant les prescriptions du CCTP y compris toutes sujétions, le remontage et mise en fonctionnement du système complet du balisage lumineux démonté. L'entreprise prendra soins de remonter les balisages lumineux conformément aux prescriptions du CCTP ainsi qu'au nouveau plan de balisage y compris toutes sujétions de raccordement électrique et des dispositifs y afférents. L'unité à : F CFA	U	
IV	CONSTRUCTION DES DALETTES CANIVEAUX		
4.1	Fourniture et mise en œuvre du béton armé hydrofuge dosé à 400 kg/m³. Ce prix rémunère au mètre cube dans les conditions générales prévues au contrat et suivant les prescriptions du CCTP y compris toutes sujétions, la fourniture et mise en œuvre du béton armé hydrofuge dosé à 400 kg/m ³ suivant le calibrage de l'aéronef de référence dédié y compris fourniture des cornières métallique et toutes sujétions de mise en conformité, et comprend notamment : ▪ La mise en œuvre du coffrage ; ▪ Toutes les dépenses de fabrication du béton hydrofuge dosé à 450 kg/m³, de transport, de mise en œuvre et de protection contre la pluie ; ▪ La mise en œuvre complète des matériaux et matériel pour un achèvement des travaux suivant les normes et règles de l'art. Le mètre cube à : francs CFA	M ³	

Lire plutôt :

II	AIRES DE RETOURNEMENT DES SEUILS 09/27, AIRE INTERMÉDIAIRE ET TAXIWAY A, B, C		
2.9	Remontage et mise en fonctionnement du système complet du balisage lumineux démonté. Ce prix rémunère à l'unité dans les conditions générales prévues au contrat et suivant les prescriptions du CCTP y compris toutes sujétions, le remontage et mise en fonctionnement du système complet du balisage lumineux démonté. L'entreprise prendra soins de remonter les balisages lumineux conformément aux prescriptions du CCTP ainsi qu'au nouveau plan de balisage y compris toutes sujétions de raccordement électrique et des dispositifs y afférents, suivant les prescriptions de l'ASECNA et les particularités liées aux feux de guidage et d'orientation. L'unité à : F CFA	U	

IV	CONSTRUCTION DES DALETTES CANIVEAUX		
4.1	Fourniture et mise en œuvre du béton armé hydrofuge dosé à 400 kg/m³. Ce prix rémunère au mètre linéaire dans les conditions générales prévues au contrat et suivant les prescriptions du CCTP y compris toutes sujétions, la fourniture et mise en œuvre du béton armé hydrofuge dosé à 400 kg/m³ suivant le calibrage de l'aéronef de référence dédié y compris fourniture des cornières métallique et toutes sujétions de mise en conformité, Suivant les caractéristiques de l'ouvrage existant. Il comprend notamment : ▪ La mise en œuvre du coffrage ;		
	▪ Toutes les dépenses de fabrication du béton hydrofuge dosé à 450 kg/m³, de transport, de mise en œuvre et de protection contre la pluie ; ▪ La mise en œuvre complète des matériaux et matériel pour un achèvement des travaux suivant les normes et règles de l'art. Le mètre linéaire à :francs CFA	ml	

Les soumissionnaires de l'appel d'offres ci-dessus visé sont informés que la date de remise des offres, initialement prévue le 17 mai 2023 est reportée au **30 mai 2023 à 12 heures**. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à **13 heures**.

Le reste sans changement.

15 MAI 2023,



Yaoundé, le

LE DIRECTEUR GENERAL,

Ampliations

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour information)
- Conseil d'Administration (pour information) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- DM (pour information) ;
- DX.GOU (pour affichage) ;
- DG.M (pour archivage) ;
- Service du Courrier (pour affichage) ;
- Site internet ADC SA (www.adcsa.aero).